



## Appel à projets 2019

### Mon environnement, c'est ma santé !

*Mettre en place un cadre de vie favorable à la santé et à l'environnement*

L'élaboration du 3<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE) a suscité en Grand Est un engagement d'une grande diversité d'acteurs provenant de structures issues aussi bien du monde associatif, institutionnel, académique, économique ou privé, regroupé au sein de la communauté santé environnement.

- **28 partenaires se sont engagés dès 2017** lors des premières phases d'élaboration du PRSE Grand Est.
- **17 nouveaux acteurs ont rejoint la communauté en 2018**, notamment grâce à l'appel à projets avec 19 actions retenues sur les 37 dossiers déposés en un mois.

**Un nouvel appel à projets est lancé pour 2019**  
**Rejoignez la communauté Santé Environnement !**



## Dépôt des dossiers

Jusqu'au 3 mai 2019



## Quels projets ?

**L'appel à projet est ouvert pour soutenir les actions relatives au cadre de vie visant à améliorer la santé et le bien-être des habitants en agissant sur l'environnement.**

Les projets sélectionnés devront s'inscrire dans une démarche régionale de promotion d'un environnement favorable à la santé, comme :

- Promouvoir des déplacements actifs, l'activité physique,
- Promouvoir le savoir habiter,
- Réduire les expositions aux espèces végétales allergisantes...
- Favoriser le recyclage/ la valorisation des déchets,
- Éduquer, sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux en santé environnementale,
- Renforcer la biodiversité, valoriser des espaces naturels,
- Réduire les expositions aux polluants de l'air à proximité des établissements sensibles,
- Valoriser les productions alimentaires locales respectueuses de l'environnement...

## Qui peut répondre à cet AAP 2019 ?

### Porteurs de projet

- Associations,
- Collectivités territoriales,
- Établissements et professionnels de santé,
- Établissements scolaires,
- Organismes de formation,
- Universités,
- Fédérations professionnelles,
- ....

### Territoires ciblés

Seront privilégiés les projets développés au sein :

- d'un quartier prioritaire de la ville,
- d'une zone rurale,
- d'un territoire soumis à des pressions environnementales avérées et/ou ayant des indicateurs sanitaires défavorables.

Le **cahier des charges** complet et le **dossier de candidature** sont téléchargeables sur le site internet du Plan Régional Santé Environnement de la région Grand Est : [www.grand-est.prse.fr](http://www.grand-est.prse.fr)

Pour toutes questions relatives à l'appel à projets, vous pouvez contacter le comité d'animation : [prse-grandest@ars.sante.fr](mailto:prse-grandest@ars.sante.fr)